

Stations de communications météorologiques.—Six stations dont la fonction principale est d'émettre des bulletins météorologiques sont situées à des endroits appropriés, d'un littoral à l'autre du pays, et jusque dans l'extrême Nord. Certaines de ces stations sont situées dans des régions éloignées où la radio est l'unique moyen de communication.

Aux services de téléautographie par fil, s'ajoute le service de reproduction radiotéléautographique de cartes météorologiques à des endroits du Nord canadien qui ne peuvent être desservis par fil.

Sous-section 3.—Autres services de radiocommunication gouvernementaux et commerciaux

Services provinciaux.—Plusieurs ministères provinciaux utilisent des services de radio. Le tableau 4 donne, par province, le nombre des stations ainsi exploitées.

4.—Stations de radiocommunication exploitées par les provinces, 31 mars 1955

Province	Stations	Province	Stations
Terre-Neuve.....	36	Manitoba.....	226
Nouvelle-Écosse.....	13	Saskatchewan.....	427
Nouveau-Brunswick.....	30	Alberta.....	302
Québec.....	414	Colombie-Britannique.....	817
Ontario.....	1,128	Total.....	3,393

Services commerciaux radiotéléphonie.—La *North-West Telephone Company* maintient un service radiotéléphonique entre les endroits de la Colombie-Britannique auparavant dépourvus de communications téléphoniques. En vertu de licences du ministère des Transports, elle a établi dans la province un certain nombre de stations radiotéléphoniques commerciales de caractère public et permanent qui sont autorisées à assurer la liaison avec des stations radiotéléphoniques commerciales privées situées à des endroits isolés dans la province. La compagnie est aussi autorisée à établir des stations côtières à service restreint à Lulu-Island, Powell-River, Vancouver, Nanaïmo, Victoria, Harrison-Lake, Parksville, Alert-Bay, Campbell-River, Hardwicke-Island, Halberg, Sumas-Mountain et Prince-Rupert (C.-B.), afin d'assurer une liaison navire-rivage. Ces stations donnent, conjointement avec les centrales téléphoniques ordinaires, un service de radiotéléphone en duplex à des endroits isolés et à certains navires en mer, et fournissent aussi un service restreint aux stations terrestres mobiles.

La *North-West Telephone Company* est également autorisée à assurer une liaison radiotéléphonique de secours avec tout endroit de la Colombie-Britannique et à exécuter des essais en vue d'étendre à la province tout entière le service radiotéléphonique actuel.

En vue d'assurer les communications transfluviales dans la région du bas Saint-Laurent, cinq compagnies du Québec: la Compagnie de téléphone de Charlevoix et Saguenay, la Compagnie de téléphone de Kamouraska, la *Quebec Telephone Corporation*, la *Gulf of St. Lawrence Telephone Company* et la Compagnie de téléphone du Saguenay (Qué.) exploitent des stations à la Malbaie, Tadoussac, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Montmagny, Saint-Antoine, l'Île-aux-Grues, Cap-Chat, Forestville, Baie-de-la-Trinité, Sept-Îles, Baie-Comeau, Clark-City, Gaspé-Copper-Mines, Mont-Louis, Chicoutimi et Tour-à-Pica.

Les lignes qui relient Saint-Jean (N.-B.) à Digby (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.) à Halifax (N.-É.), Red-Head (N.-B.) à Mount-Hanley (N.-É.), Lutz-Mountain (Moncton (N.-B.)), à Egmont (Î.-P.-É.) et Charlottetown (Î.-P.-É.) à New-Glasgow (N.-É.) sont complétées par un service radiotéléphonique.